



Première séance

Mardi 31 mai 2005, 10 h 15

Présidence de M. Trotman (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail) et de M. Basim Alsalm

OUVERTURE DE LA SESSION

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

C'est avec le plus grand plaisir que je déclare ouverte la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'article 25, paragraphe 1, du Règlement de la Conférence prévoit que le Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail ouvre la Conférence et qu'il est assisté par les autres membres du bureau du Conseil.

Etant donné que M. Philippe Séguin, Président du Conseil d'administration, ne peut pas assister à l'ouverture de la Conférence, il convient d'appliquer la procédure qui prévoit que, en l'absence du Président du Conseil, c'est l'un des Vice-présidents du Conseil qui déclare ouverte la Conférence.

Mon collègue, M. Funes de Rioja, Vice-président employeur du Conseil d'administration, avec qui je me suis entretenu de cette question, a été très généreux et m'a laissé l'honneur d'ouvrir la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à le remercier de me permettre d'avoir ce grand privilège.

Je tiens aussi à le remercier pour les excellentes relations de travail et de partenariat que nous avons eues en tant que membres du bureau du Conseil d'administration, ce qui nous a permis, avec le soutien des membres gouvernementaux du bureau du Conseil d'administration, de progresser beaucoup pendant les travaux du Conseil l'année dernière. Pour cette raison, je pense que cette Conférence est très importante et intéressante et, à notre avis, elle renforcera les normes et les grands principes sur lesquels notre Organisation est fondée. Cette session de la Conférence promet d'être historique.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Notre première tâche est d'élire le Président de la Conférence.

Je donne la parole à l'ambassadeur d'Ethiopie, M. Yimer, qui, au nom du groupe gouvernemental, va proposer un candidat pour la présidence de la Conférence.

Original anglais: M. YIMER (gouvernement, Ethiopie)

J'ai le grand honneur et le plaisir, en tant que président du groupe gouvernemental de la Conférence

internationale du Travail, de proposer la candidature de M. Basim Alsalm, ministre du Travail de la Jordanie, au poste de Président de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail. Le groupe gouvernemental a appuyé à l'unanimité la candidature de M. Alsalm. Diplômé du Collège impérial de Londres en ingénierie chimique, il a une vaste expérience des questions relatives au travail aussi bien en ce qui concerne le secteur public que le secteur privé. De 2000 à 2005, il a été président de la Société publique des industries extractives, qui fait partie du secteur privé. Dans le secteur public, il a été membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale de Jordanie de 1997 à 2005.

Je suis convaincu que, grâce à ses compétences et à son efficacité en tant qu'administrateur, il saura conduire avec habileté les travaux de la Conférence pendant les trois prochaines semaines et qu'il saura nous mener vers le succès. Je suis donc très heureux de vous proposer la candidature de M. Basim Alsalm au poste de Président de cette session de la Conférence.

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Je remercie l'ambassadeur de l'Ethiopie. La candidature de M. Basim Alsalm, ministre du Travail de la Jordanie, a été proposée pour le poste de Président de la Conférence. J'aimerais maintenant inviter M. Funes de Rioja à s'exprimer au nom du groupe des employeurs.

Original espagnol: M. FUNES de RIOJA (Vice-président employeur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Au nom du groupe des employeurs présents à la Conférence, j'ai l'honneur et le plaisir d'appuyer l'ambassadeur de l'Ethiopie qui propose à la candidature de Président de la Conférence M. Alsalm, ministre du Travail de la Jordanie. Nous sommes convaincus que M. Alsalm bénéficiera de l'appui des groupes afin de donner à la Conférence l'importance qu'elle mérite. J'ai encore en mémoire la visite récente du Roi de Jordanie, visite qui pour nous tous a été un motif d'orgueil. Puisse Dieu éclairer dans sa tâche le ministre du Travail de la Jordanie.

Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)

Je souhaite maintenant entendre sur cette question M. Sidi Saïd, délégué travailleur, Algérie, qui va s'exprimer en tant que porte-parole du groupe des travailleurs, au nom de ce groupe.

Original arabe: M. SIDI SAÏD (*travailleur, Algérie*)

Au nom du groupe des travailleurs, j'ai l'immense plaisir d'adhérer à la proposition faite par l'ambassadeur de l'Éthiopie en ce qui concerne l'élection du ministre du Travail de la Jordanie en qualité de Président de cette Conférence. Monsieur le ministre de la Jordanie est une personnalité imminente, tout à fait au fait des questions du monde du travail et cette désignation est en même temps un honneur pour le monde arabe. Encore une fois, le groupe des travailleurs soutient la proposition.

Original anglais: M. TROTMAN (*Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*)

La candidature de M. Basim Alsalam, ministre du Travail du Royaume hachémite de Jordanie, a été dûment proposée et appuyée. En l'absence d'autres candidatures, je déclare M. Basim Alsalam Président de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail. Je le félicite chaleureusement et l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel.

(M. Basim Alsalam, ministre du Travail de la Jordanie, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, je tiens à remercier sincèrement le groupe de l'Asie et du Pacifique d'avoir appuyé à l'unanimité ma candidature à ce poste convoité.

Je tiens également à exprimer ma gratitude aux délégués de tous les groupes régionaux et à l'ambassadeur d'Éthiopie, M. Yimer, qui est le porte-parole du groupe gouvernemental, ainsi qu'à M. Funes de Rioja, le porte-parole du groupe des employeurs, et à M. Trotman, le porte-parole du groupe des travailleurs, pour l'appui qu'ils ont exprimé au nom de leurs groupes respectifs. Je tiens enfin à remercier mes collègues du groupe arabe de leur soutien.

Cet honneur que vous m'accordez est en fait un honneur pour le Royaume hachémite de Jordanie, son gouvernement et son peuple, sous la direction de sa Majesté le Roi Abdallah II Bin al-Hussein.

La Jordanie, qui est devenue Membre de l'OIT en 1956, est fière des relations spéciales qu'elle entretient avec cette Organisation. Ces relations n'ont cessé de se développer et de se consolider pendant près de cinq décennies, grâce à l'attachement des mandants tripartites du Royaume aux principes et aux idéaux de l'OIT, qu'ils se sont attachés à appliquer et à promouvoir.

Comme signe de l'importance que la Jordanie accorde à ses relations avec l'OIT, sa Majesté le Roi Abdallah II Bin al-Hussein a été l'invité d'honneur de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2003. A cette occasion, il était accompagné de sa Majesté la Reine Rania qui a bien voulu accepter l'invitation du Directeur général, M. Juan Somavia, à se joindre au groupe d'épouses de chefs d'Etat et de personnalités qui soutiennent la campagne de l'OIT contre le travail des enfants.

L'intérêt que le Roi et la Reine portent à l'OIT marque la continuité de la relation exceptionnelle qui existe depuis des décennies au plus haut niveau entre la Jordanie et l'Organisation.

Je cite cette chronologie de l'interaction au plus haut niveau entre l'OIT et le Royaume pour montrer

que notre partenariat ne cesse de se développer et de prospérer. Il ne se limite pas au gouvernement, mais il englobe les partenaires tripartites – employeurs et travailleurs également – à tous les niveaux. C'est à travers ce partenariat que la Jordanie a manifesté son intérêt et le sentiment d'honneur qui l'anime à l'idée de présider cette session de la Conférence.

Sous la direction de Sa Majesté le Roi Abdallah II Bin al-Hussein, la Jordanie a entrepris d'approfondir les principes, concepts et valeurs qui sont consacrés par les textes fondamentaux de l'OIT. Elle a ratifié 24 conventions de l'OIT, dont sept conventions fondamentales, et les autorités compétentes sont en train d'étudier la ratification de la huitième convention.

J'avoue que c'est la première fois que je participe à la Conférence internationale du Travail. Je suis devenu ministre du Travail de la Jordanie il y a deux mois seulement et je vous demande de bien vouloir me pardonner si je commets dans la direction des travaux des erreurs de procédure qui, je l'espère, ne seront pas trop graves.

Enfin, je compte sur votre coopération et votre soutien pour que nous obtenions ensemble, à travers nos débats, les résultats escomptés, et je ne doute pas que nos travaux seront couronnés de succès.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Conformément au paragraphe 2 de l'article 25 du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous allons passer immédiatement à l'élection des Vice-présidents de la Conférence. J'invite le Greffier à nous donner lecture des désignations faites par les groupes.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les candidatures aux postes de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental: M. Chiriboga, ministre du Travail et de l'Emploi de l'Equateur

Groupe des employeurs: M. Finlay (*Canada*)

Groupe des travailleurs: M^{me} Anderson (*Mexique*)

Original arabe: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Les propositions sont adoptées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Je prie le Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture des noms des personnes désignées par les différents groupes.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président: M. Yimer (*Ethiopie*)

Groupe des employeurs:

Président: M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents: M. Suzuki (*Japon*)

M. Botha (*Afrique du Sud*)

M. Lima Godoy (*Brésil*)

M. Potter (*Etats-Unis*)

M. Barde (*Suisse*)

Secrétaire: M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président: M. Trotman (*Barbade*)

Vice-présidents: M. Atwoli (*Kenya*)
M. Sidorov (*Fédération de Russie*)
M^{me} Triana Alvis (*Colombie*)
M^{me} Yacob (*Singapour*)

Secrétaire: M^{me} Biondi (*Confédération internationale des syndicats libres*)

Les membres du bureau du groupe des travailleurs, outre le président et les vice-présidents, sont les suivants: M. Ahmed (*Pakistan*), M^{me} Anderson (*Mexique*), M^{me} Brighi (*Italie*), M. Cortizo (*Brésil*), M^{me} Diallo (*Guinée*), M^{me} Engelen-Kefer (*Allemagne*), M. Ghandour (*Soudan*), M. Nakajima (*Japon*), M. Zellhoefer (*Etats-Unis*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la constitution des différentes commissions qui seront chargées d'examiner les questions dont la Conférence est saisie. La Conférence voudra sans doute constituer les commissions suivantes: Commission de proposition, Commission des finances, Commission de l'application des normes, Commission de la sécurité et de la santé, Commission du secteur de la pêche et de l'emploi des jeunes.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Je demande au Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture des désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les désignations relatives à la composition de la Commission de proposition, conformément à l'article 4 du Règlement, sont les suivantes: les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et viennent des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Brésil, Bulgarie, Chine, République de Corée, République dominicaine, Equateur, Etats-Unis, France, Gabon, Inde, Indonésie, Italie, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Lituanie, Mali, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Soudan.

Les membres gouvernementaux adjoints sont les suivants: Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, El Salvador, Espagne, Ethiopie, Ghana, République islamique d'Iran, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Malawi, Maroc, Nouvelle-Zélande, Niger, Oman, Philippines, Roumanie, Singapour, Slovénie, Turquie, Uruguay, Venezuela et Viet Nam.

Les 14 membres employeurs sont les suivants: M. Barde (*Suisse*), M. Chen (*Chine*), M. Dahlan (*Arabie saoudite*), M. Funes de Rioja (*Argentine*),

M. Jeetun (*Maurice*), M. Lambert (*Royaume-Uni*), M. Lima Godoy (*Brésil*), M. M'Kaissi (*Tunisie*), M. Nacoulma (*Burkina Faso*), M. Potter (*Etats-Unis*), M^{me} Sasso-Mazzufferi (*Italie*), M. Suzuki (*Japon*), M. Tabani (*Pakistan*), et M. Trogen (*Suède*).

Les membres employeurs adjoints sont les suivants: M. Anand (*Inde*), M. de Arbeloa (*Venezuela*), M^{me} Awassi Atsimadja (*Gabon*), M. Cleary (*Nouvelle-Zélande*), M. Eremeev (*Fédération de Russie*), M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M. Finlay (*Canada*), M. Hilton-Clarke (*Trinité-et-Tobago*), M^{me} Horvatic (*Croatie*), M. Konditi (*Kenya*), M. Makeka (*Lesotho*), M. Oshinowo (*Nigéria*), M. Ricci Muadi (*Guatemala*) et M. Soriano (*Philippines*).

En ce qui concerne les 14 membres travailleurs, les désignations sont les mêmes que celles du bureau du groupe des travailleurs dont il a été donné lecture précédemment. Les membres travailleurs adjoints sont les suivants: M^{me} Burrow (*Australie*), M. Cortebeek (*Belgique*), M. Sand Mortensen (*Danemark*) et M^{me} Seminario (*Etats-Unis*).

Original arabe: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve et adopte la composition de la Commission de proposition?

(Les propositions sont adoptées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Ce point concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence afin de tenir compte des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 292^e session (mars 2005), à propos de la discussion sur le rapport global présenté chaque année par le Directeur général, en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Mes collègues du bureau de la Conférence et moi-même recommandons à l'unanimité, conformément à l'article 76 du Règlement, que la Conférence décide, en ce qui concerne le débat sur le rapport global, que le nombre d'interventions de chaque orateur en séance plénière ne soit pas limité et qu'à cette fin l'application de l'article 12, paragraphe 3, du Règlement soit suspendue. S'agissant des délégations gouvernementales, la parole sera donnée de préférence aux ministres ou au délégué gouvernemental accrédité. Nous recommandons en outre que la Conférence décide de ne pas appliquer à cette discussion, dans la mesure raisonnable, les dispositions relatives à la durée des interventions et de suspendre à cette fin l'application de l'article 14, paragraphe 6, du Règlement et, enfin, que la Conférence décide de ne pas appliquer à la discussion du rapport global, dans la mesure nécessaire, les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement relatives à l'ordre dans lequel la parole est attribuée aux intervenants, afin de faciliter l'échange de vues. L'ordre d'intervention des orateurs sera décidé par le Président.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions faites conformément à l'article 76 du Règlement prendront effet, avec l'accord de la Conférence, à partir de la prochaine séance plénière qui aura lieu le lundi 6 juin?

(Les propositions sont adoptées.)

La discussion du rapport global, *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, aura lieu le mercredi 8 juin au cours de deux séances plénières. Il n'y aura pas d'autres séances plénières ce jour-là. Les commissions se réuniront normalement.

Pour les séances consacrées à la discussion du rapport global, il n'y aura pas de liste d'orateurs. Les participants qui souhaitent s'exprimer pourront s'inscrire le jour même au moyen des formulaires qui seront distribués dans la salle.

Je voudrais à présent dire quelques mots de la santé et de la sécurité. A sa 288^e session (novembre 2003), le Conseil d'administration a décidé que l'accès au bâtiment du BIT devait faire l'objet de contrôles à des fins de sécurité. Des mesures ont été prises l'an dernier. Au nom de mes collègues du bureau de la Conférence, j'invite les participants à faire preuve de compréhension face aux inconvénients causés par ces mesures. Nous comptons sur votre collaboration afin que toutes les activités de la Conférence puissent se dérouler sans heurts. Nous vous demandons d'indiquer aux gardes ou au personnel du secrétariat toute anomalie qui pourrait, selon vous, mettre en danger la sécurité des personnes ou des locaux. Nous vous demandons de toujours porter sur vous le badge officiel de la Conférence qui vous a été remis lorsque vous vous êtes inscrits.

Nous vous prions également de respecter scrupuleusement les consignes en matière de santé et de garder présent à l'esprit que la responsabilité de la santé et de la sécurité nous incombe à tous.

Je me permets également d'attirer votre attention sur le fait que, conformément à l'article 13, paragraphe 2, du Règlement, le Président veille au maintien de l'ordre tout au long des travaux. Une fois de plus, je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

DISCUSSION PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2006-07

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Cette année, la Conférence est appelée à examiner les Propositions de programme et de budget pour la période 2006-07. Etant donné que ces propositions font l'objet d'une discussion à la Commission des finances, constituée exclusivement de représentants gouvernementaux, le point suivant de notre ordre du jour de ce matin est une discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour la période 2006-07 ainsi que d'autres questions financières.

L'objectif de cette discussion est de permettre aux groupes des employeurs et des travailleurs de faire leurs déclarations relatives à ces propositions. Je donne maintenant la parole à M. Botha, qui s'exprimera au nom du groupe des employeurs.

Original anglais: M. BOTHA (*employeur, Afrique du Sud*)

C'est un honneur pour moi de présenter à la Conférence internationale du Travail la position du groupe des employeurs sur les Propositions de programme et de budget pour 2006-07.

La Commission des finances se réunira demain pour débattre et élaborer des recommandations sur le programme et budget qui seront officiellement adoptées lors de la dernière semaine de la Conférence. Toutes les informations relatives au débat au

Conseil d'administration sont contenues dans le rapport II. Ce rapport est le résultat d'une discussion longue et épineuse qui a eu lieu lors de la session de mars du Conseil d'administration. J'aimerais vous rappeler qu'il constitue le consensus auquel on est arrivé à l'issue d'une discussion tripartite et, de toute évidence, nous ne souhaitons pas rouvrir le débat lors de la Conférence.

Tout au long du processus de budgétisation stratégique, qui va du cadre stratégique couvrant deux périodes biennales jusqu'au rapport de mise en œuvre, le groupe des employeurs a toujours donné son avis afin que l'OIT puisse répondre aux besoins des mandants.

Nous sommes heureux d'apprendre que ce processus sera examiné en novembre prochain, ce qui permettra de mieux associer tous les mandants à la préparation du programme et du budget à l'avenir.

Au cours des consultations et des réunions que nous avons eues, y compris la session du Conseil d'administration du mois de mars, le groupe des employeurs a dégagé ses priorités principales. Elles sont mentionnées à l'annexe I du rapport II et nous ne voulons pas y revenir en détail mais pour résumer je dirais qu'elles touchent la modernisation des normes internationales, une participation accrue des employeurs à la Déclaration et aux activités de l'IPEC, l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, les qualifications et le développement des entreprises, la création d'emplois, la promotion de la campagne mondiale en matière de sécurité sociale, des activités accrues en matière de sécurité et de santé au travail et la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion du dialogue social et le renforcement des organisations d'employeurs.

Les Propositions de programme et de budget ne répondent pas à toutes nos priorités puisque c'est le résultat d'une négociation tripartite. Nous tirons quelques satisfactions de l'accent qui sera mis sur l'emploi des jeunes comme l'indique le rapport du Directeur général à la Conférence et nous appuyons l'élaboration de programmes par pays pour le travail décent puisqu'ils impliquent réellement les partenaires sociaux nationaux dans les activités de l'OIT.

Par ailleurs, nous déplorons le fait que le document ne met pas en exergue les activités qui correspondent aux besoins des mandants et qu'on n'obtiendra pas une plus grande rationalisation avec les économies qu'elle permettrait de réaliser en éliminant les chevauchements dans les départements.

Nous constatons aussi avec consternation que les investissements institutionnels touchant les bâtiments, les mesures de sécurité, les nouvelles technologies ont conduit à une diminution pour toutes les activités entreprises par le siège à Genève. Cette situation est extrêmement préoccupante pour notre groupe car elle aura des incidences sur les activités quotidiennes de l'Organisation. Toutefois, nous avons pris bonne note des initiatives du Bureau allant dans le sens d'un meilleur contrôle de ces investissements institutionnels.

Pour financer ces investissements, les Propositions de programme et de budget proposent une augmentation de 1,1 pour cent. Nous nous félicitons de cette petite augmentation même si elle ne suffit pas à couvrir l'ensemble des demandes d'investissement, et si les départements techniques devront continuer à opérer dans le cadre du budget restreint. Nous déplorons cette tendance et nous espérons que pour mieux maîtriser ce type

d'investissement à l'avenir le Bureau se décidera à lancer un budget Capex. L'OIT doit maintenir ses compétences et connaissances pour les questions ayant trait au monde du travail et ne devrait pas élargir son champ d'activités ni s'intéresser à des domaines qui sont en dehors de son mandat.

Comme l'indique le rapport dont est saisie la Conférence, plusieurs gouvernements et contributeurs importants ont fait savoir qu'ils n'étaient pas satisfaits de ces Propositions de programme et de budget. Tout en comprenant le besoin de restrictions budgétaires à l'OIT et la nécessité de réaliser de nouvelles économies, le groupe des employeurs a appuyé cette proposition, qui est un compromis entre la nécessité de moderniser l'OIT et celui de maintenir le niveau des activités en faveur des mandants, et il a signalé qu'il demanderait leur appui pour adopter le programme et budget.

Original anglais: M. FUNES de RIOJA (employeur, Argentine)

Au nom du groupe des employeurs, je souhaite intervenir à propos des débats qui se sont tenus en mars dernier sur les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, propositions qui ont reçu un large appui. Nous sommes satisfaits de l'accent qui a été mis sur la liberté syndicale, sur la vigilance qui est nécessaire à cet égard dans tous les Etats Membres et sur le renforcement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes.

Nous nous félicitons aussi des activités axées sur la réduction de la pauvreté au moyen de la promotion de l'emploi, de la campagne mondiale sur la sécurité sociale, y compris la lutte contre le VIH/SIDA, et de la continuité par rapport aux programmes et budgets précédents.

Comme l'a indiqué mon collègue, M. Botha, porte-parole des employeurs, nous déplorons qu'en dépit d'une croissance positive le budget alloué aux activités techniques va diminuer. Alors que l'emploi est au cœur des activités de l'OIT, son budget aurait dû être augmenté pour répondre aux besoins urgents des mandants. Nous encourageons les donateurs à appuyer l'emploi au moyen d'une meilleure coopération technique et d'un budget accru pour cette priorité essentielle.

Nous avons noté que le document fournit des informations moins détaillées à propos de l'approche stratégique. Il est donc difficile de savoir ce qui est exactement proposé. Nous invitons le Bureau et le Conseil d'administration à revoir à l'avenir le processus de la budgétisation stratégique, peut-être en s'inspirant des pratiques en vigueur dans d'autres organisations.

Nous avons constaté et apprécié en mars dernier la transparence de l'élaboration du budget et le fait que les intérêts des mandants ont été conciliés en dépit d'un montant global inférieur à celui présenté initialement. Nous estimons que les nouvelles propositions répondent aux priorités que nous avons exprimées, notamment l'emploi des jeunes et le dialogue social. Nous souhaitons insister sur le fait que les employeurs veilleront à ce que les programmes par pays pour un travail décent mettent aussi l'accent sur l'emploi, comme le Directeur général l'a indiqué dans sa réponse au Conseil d'administration.

Toutefois, nous estimons que d'autres économies sont possibles. Elles devraient être redéployées dans le budget, mais les investissements dans des domaines essentiels comme les moyens en personnel ne devraient pas être réduits. Nous avons aussi noté

que le Bureau a constaté qu'il fallait prévoir des ressources pour les dépenses d'équipement et pour l'entretien.

En dépit des réserves exprimées par les principaux contributeurs en mars dernier à propos du volume du budget, nous appuyons ce texte et nous espérons que les gouvernements pourront aussi l'appuyer afin que l'on parvienne à un consensus total. A mon sens, l'OIT a besoin d'un appui ferme de la part de tous les gouvernements et partenaires sociaux pour améliorer le monde du travail.

M. BLONDEL (*travailleur, France*)

Cette Conférence aura à traiter de nombreux sujets, tous d'une importance considérable par la situation du monde du travail et par les garanties que sont en droit d'attendre les salariés en activité ou non.

Il est évident que cette fois encore l'Organisation internationale du Travail s'engagera délibérément dans des activités qui devront répondre aux aspirations du plus grand nombre.

Sur son terrain et par ses méthodes, celles qui lui sont propres, l'OIT participera ainsi au recul de l'insuffisance sociale, à la mise en place du travail décent, à l'évolution vers plus de démocratie et de liberté, répondant ainsi au défi de la mondialisation, à l'édification d'une société plus juste, au développement des droits syndicaux, vaste programme compte tenu de l'état actuel de nos sociétés.

Pour satisfaire à ces besoins, il nous faut accorder à l'OIT les moyens de sa politique: d'abord, en confirmant son autorité par une participation accrue des syndicats des employeurs et des gouvernements, ensuite, en affectant les moyens financiers indispensables. C'est ce que le Conseil d'administration, dans sa session de mars et lors de l'élaboration du budget 2006-07, a essayé de faire.

Partant du constat que la politique suivie en matière budgétaire avec la croissance zéro avait, en valeur relative, conduit à une érosion de 15 pour cent de nos moyens depuis 1978, constatant par ailleurs que la place accordée financièrement à l'OIT par rapport aux budgets des autres institutions internationales gravitant autour de l'ONU ne faisait que se réduire, se référant à nos précédentes discussions sur la suite à donner au rapport de la commission indépendante sur la mondialisation, à la résolution de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui tend à promouvoir les normes internationales du travail et une plus grande cohérence entre les différentes agences des Nations Unies – préoccupation reprise lors de la Conférence régionale européenne qui s'est tenue en février à Budapest – et, enfin, tenant compte des charges inhérentes à ce que nous qualifions de dépenses incompressibles, le Comité de la liberté syndicale, les normes internationales du travail, les activités d'ACTRAV et à la demande expresse du groupe des travailleurs, le Directeur général avait proposé une expansion budgétaire de l'ordre de 4,3 pour cent.

Après de longs débats et différents échanges de vues, il a fait une proposition en vue de rechercher un consensus sur la base de 1,1 pour cent d'augmentation. Le Conseil a ainsi adopté cette proposition et elle vous est présentée pour décision.

Nous n'ignorons pas, et nous le regrettons, que différents pays contributeurs influents maintiendront des réserves tout en marquant leur hostilité. Arrivé au point où il est entraîné dans sa volonté de

refus, un grand pays a osé remettre en cause l'égalité entre pays, laissant entendre qu'il y aurait des pays de premier rang et d'autres qui devraient suivre les décisions des plus grands contributeurs.

Je veux dire publiquement à cette tribune qu'une telle lecture est inadmissible. Elle est en contradiction avec l'esprit et la lettre du mandat original de 1919. Les contributions sont fixées en fonction de la situation économique de chacun des pays, c'est-à-dire de sa richesse, et il s'agit bien de conduire les pays les plus riches à aider les plus pauvres.

C'est aussi une forme de solidarité ouvrière. Les représentants des gouvernements vont donc avoir à prendre une grave décision. Ou les propositions du Conseil sont entérinées, et nous marquerons notre volonté de soutenir et d'améliorer la situation relative du mouvement du monde du travail, ou elles sont refusées, et l'OIT s'affaiblit et publiquement certains pays montreraient qu'ils sont plus disposés à financer des conquêtes militaires qu'à promouvoir la paix et la liberté. Montrez votre confiance dans la solidarité, l'avenir et la prospérité de tous, soutenez le budget présenté par le Conseil. Je vous remercie.

Original anglais: Le PRÉSIDENT

Je vais maintenant donner la parole à M. Trotman, Vice-président travailleur du Conseil d'administration, qui va s'exprimer au nom du groupe des travailleurs sur les Propositions de programme et de budget pour 2006-07.

Original anglais: M. TROTMAN (*travailleur, Barbade*)

Je souhaite vous assurer de la pleine coopération des travailleurs tout au long de cette Conférence.

Par ailleurs, j'aimerais vous faire savoir que l'ensemble du groupe des travailleurs appuie la position adoptée par M. Marc Blondel en notre nom. J'irai plus loin et ferai la remarque suivante: j'appartiens à ce que l'on appelle une minorité. Non pas en raison d'un jeune âge; à ma vue, vous deviendrez que j'ai plus de 21 ans. Non pas parce que les personnes de ma race sont minoritaires parce que, d'un point de vue comptable, on est souvent majoritaires dans beaucoup de pays, mais c'est plutôt parce qu'au fil des ans, en raison de l'histoire, en raison de la nature, nous avons été marginalisés par le commerce. Nous avons été marginalisés par des mesures économiques, marginalisés par la politique, par les formes de gouvernement que nous aurions aimé avoir nous-mêmes, marginalisés par les niveaux de rétention des richesses que nous avons obtenus et maintenus, marginalisés par le niveau de gouvernance.

Parmi les personnes comme moi, vous trouvez aussi les personnes autochtones, les travailleurs migrants, des femmes et beaucoup d'autres personnes qui appartiennent à ce groupe particulier des personnes marginalisées. S'il y a une chose dont nous disposons en abondance, c'est notre volonté d'élever notre niveau de vie car nous comprenons bien que, si nous voulons améliorer le cadre de vie dans les pays industrialisés et pour nous-mêmes également, dans un monde interindépendant, il faut que nous élevions notre niveau de vie et que nous vous aidions dans le monde industrialisé à maintenir vos normes élevées.

Nous avons la volonté de créer les richesses et d'éliminer la pauvreté, et nous ne pourrions le faire qu'en créant les richesses. Nous avons la volonté de lutter pour la liberté, la liberté syndicale, la liberté de choix, la liberté de prendre des décisions, même

lorsque ces dernières se heurtent à celles des autres. Bref, nous avons la volonté de faire vivre et s'épanouir la démocratie dans nos pays et nous ne voulons pas croire que nous sommes soumis à une cabale particulière ou à des jeux politiques de tel ou tel groupe. Nous ne voulons pas être subordonnés à des groupes qui pourraient éliminer nos libertés.

Si nous voulons parvenir à tout cela, il nous faut une assistance. Nous avons dit ce matin qu'il n'y a pas d'institution mieux placée pour réaliser ces objectifs que l'Organisation internationale du Travail. Aucune autre organisation n'a de telles possibilités pour instaurer la paix dans le monde, pour apporter la démocratie dans le monde, pour apporter l'espoir à toutes les classes, toutes les races et pour mettre un terme aux guerres tribales et à toutes les guerres. Aucune autre organisation n'est en mesure de le faire aussi bien que le Bureau international du Travail.

Peut-être que l'OIT n'a pas eu des résultats aussi excellents que cela a pu être le cas par le passé. Nous pouvons dire sans ambiguïté que, dernièrement, nous avons amélioré les résultats; nous avons augmenté la quantité de travail nécessaire pour élever les normes et pour instaurer la paix, pour apporter la gouvernance et la démocratie et améliorer la vie et les résultats des gens, pour que le travail soit plus efficace et pour créer des richesses.

Nous avons pu améliorer la qualité des efforts également. Nous pensons que ce faisant nous avons aiguisé le profil de l'OIT et nous avons apporté la preuve que l'avenir de l'OIT doit être appuyé, étayé. Cela ne saurait se faire avec un budget réduit. Il nous faut un budget en augmentation et, si cela n'est pas possible, il nous faut le budget qui est présenté à cette Conférence. Nous lançons un appel aux gouvernements. Si vous voulez que le monde soit meilleur, si vous voulez que les gens vivent mieux dans le monde, donnez votre appui à ce budget. Nous vous lançons un appel pressant et nous vous remercions d'avance de le faire.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Etant donné que la Conférence ne se réunira pas en plénière avant lundi prochain, le 6 juin, les tâches quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau de la Conférence, auquel nous délèguerons tous les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Je demande au Greffier de la Conférence de bien vouloir donner lecture de la délégation de pouvoirs, que je sou mets à votre approbation.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue par le présent acte à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions ou d'exercer toutes fonctions qui relèvent de la compétence de la Conférence et concernent toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de cette question.

Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence.

La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de notre réunion et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Original arabe: Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la délégation de pouvoirs est acceptée?

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

Je déclare close la première séance de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 11 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ouverture de la session	1
<i>Orateur: M. Trotman (Vice-président travailleur du Conseil d'administration du Bureau international du Travail)</i>	
Election du Président de la Conférence.....	1
<i>Orateurs: M. Yimer, M. Funes de Rioja, M. Sidi Saïd</i>	
Discours du Président.....	2
Election des Vice-présidents de la Conférence	2
Désignation des bureaux des groupes	2
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition.	3
Suspension de certaines dispositions du Règlement	3
Discussion préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2006-07	4
<i>Orateurs: M. Botha, M. Funes de Rioja, M. Blondel, M. Trotman</i>	
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence	6